



AVIS PUBLIC

AVIS DE CONVOCATION À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

**MONSIEUR LE PRÉFET,
MESDAMES LES MAIRESSES,
MESSIEURS LES MAIRES,**

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire de ce conseil est par les présentes convoquée par Mylène Perrier, directrice générale et greffière-trésorière conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*, pour être tenue le mardi 27 mai 2025 à 11h45, salle multifonctionnelle du Centre sportif Pays-d'en-Haut situé au 252, boul. de Sainte-Adèle à Sainte-Adèle, qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- Ouverture
- Notification de l'avis de convocation
- Adoption de l'ordre du jour
- Avis de motion - Règlement modifiant le règlement no 466-2023 décrétant les travaux de construction du siège social de la MRC des Pays-d'en-Haut et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts
- Dépôt de projet - Règlement modifiant le règlement no 466-2023 décrétant les travaux de construction du siège social de la MRC des Pays-d'en-Haut et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts
- Appel d'offres 2025-04-ADM - Services professionnels en audit des états financiers de la MRC et des organismes compris dans son périmètre comptable - Critères de sélection
- Contrat de ménage
- Demande d'occupation du parc linéaire - CPE de la Vallée Piedmont
- Période de questions
- Levée de l'assemblée

Conformément à l'article 332.1 du *Code municipal du Québec*, un membre du conseil peut participer à distance à une séance du conseil permettant à toutes les personnes qui participent ou assistent à la séance de se voir ou de s'entendre en temps réel. Si vous désirez exercer ce droit, nous vous prions de nous en avvertir le plus rapidement possible afin que nous prenions les mesures nécessaires à cet effet.

Veuillez accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs.

MRC des Pays-d'en-Haut

**Mme Mylène Perrier,
Directrice générale et greffière-trésorière**

N.B. : Advenant le cas où il vous serait impossible d'assister à la susdite séance extraordinaire, il serait important que votre substitut puisse vous remplacer.